

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1461

présenté par  
M. Baptiste, rapporteur et M. Le Gayic, rapporteur

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	2 500 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	2 500 000
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les rapporteurs spéciaux constatent que les missions de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité s'étendront en 2024 à de nouveaux domaines d'activité, en particulier aux nouveaux dispositifs de continuité territoriale « passeport pour l'installation professionnelle en outre-mer » « passeport pour l'installation professionnelle en outre-mer », « passeport pour la mobilité des entreprises innovantes ».

Pourtant, la subvention pour charges de service public serait inchangée, à 7,5 millions d'euros, montant identique à 2022 et 2023.

Les rapporteurs spéciaux proposent par cet amendement, après avoir auditionné l'agence de l'outre-mer pour la mobilité au cours de leurs travaux, d'augmenter la subvention pour charges de service public de 2,5 millions d'euros

Ils proposent à cet effet, pour respecter les règles de recevabilité, de déplacer 2,5 millions d'euros en AE et en CP de l'action 9 *Appui aux financements bancaire du programme Conditions de vie Outre-mer* vers l'action 2 *Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle* du programme Emploi Outre-mer.

Ils regrettent, du fait des règles de recevabilité financière, de ne pas pouvoir modifier le montant des emplois ETP de l'article 41 du projet de loi de finances pour 2024, du fait de l'absence d'emplois ETP sur l'autre programme de la mission Outre-mer. Ils appellent le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour augmenter le plafond d'emplois de LADOM de 127 à 140 emplois ETP.